

BAROMÈTRE

de l'emploi à domicile

N°47 Juin 2025

Observatoire
de l'emploi à domicile

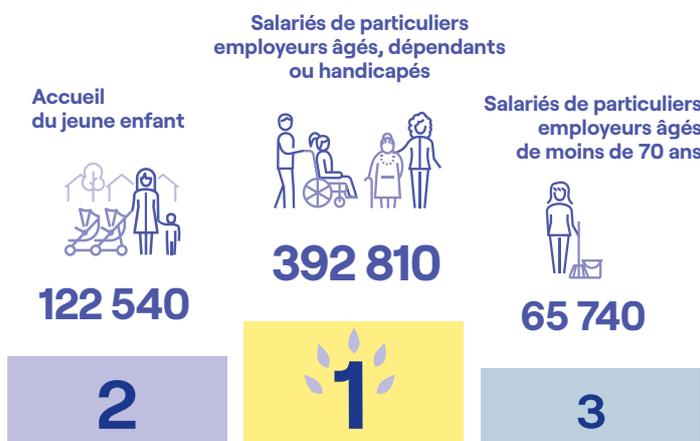


Plus de 580 000 emplois à pourvoir dans le secteur des particuliers employeurs à l'horizon 2035

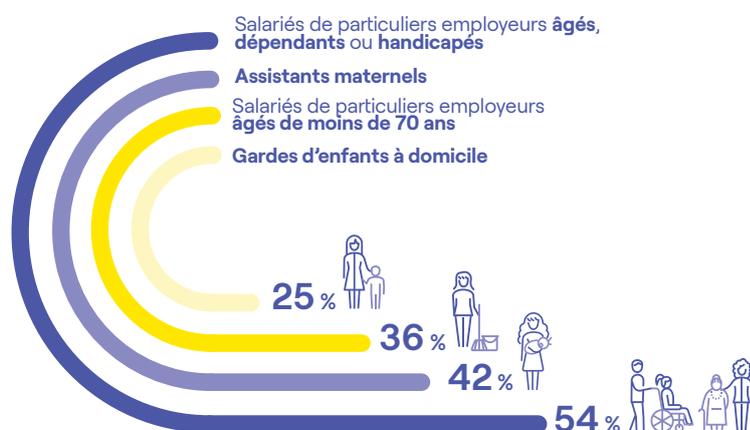
La dernière édition du Baromètre réalisée en partenariat avec l'Ircem – le groupe de protection sociale des salariés du secteur des particuliers employeurs – présente les projections de besoins en emplois à domicile à l'horizon 2035. En prenant en compte la structure de la population salariée, les évolutions démographiques à venir et les flux d'entrées et de sorties dans le secteur, cet exercice répond à plusieurs questions : quelles sont les perspectives d'emplois dans le secteur des particuliers employeurs d'ici à 2035 ? Combien de salariés partiront à la retraite ? Quels métiers seront les plus concernés ? Quelles seront les incidences des évolutions démographiques sur le nombre d'emplois à pourvoir dans les prochaines années ?

Ces estimations montrent que les perspectives d'emplois sont importantes dans le secteur. Elles s'expliquent à la fois par les nombreux départs en fin de carrière d'ici à 2035 et les créations d'emplois nécessaires pour accompagner le vieillissement de la population.

EMPLOIS À POURVOIR DANS LE SECTEUR DES PARTICULIERS EMPLOYEURS À L'HORIZON 2035



PART DES SALARIÉS DES PARTICULIERS EMPLOYEURS PARTANT À LA RETRAITE D'ICI À 2035



Sources : Ircem 2022, Urssaf Caisse nationale 2022, Insee modèle Omphale 2022, Cnaf 2022. Calculs de l'Observatoire de l'emploi à domicile. Les effectifs d'emplois à pourvoir sont arrondis à la dizaine la plus proche.

581 090 emplois de salariés à domicile et d'assistants maternels à pourvoir dans le secteur d'ici à 2035

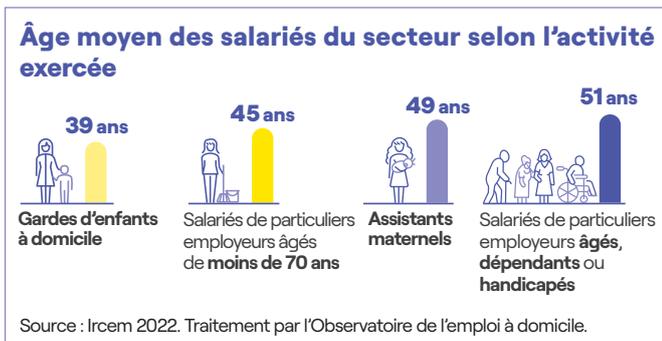
Selon les dernières projections de l'Observatoire de l'emploi à domicile, 581 090 emplois seront à pourvoir à l'horizon 2035 dans le secteur des particuliers employeurs, ce qui représente 47 % des salariés actuels. Pour estimer ce nombre d'emplois à pourvoir, trois paramètres ont été pris en compte :

- ▶ les départs à la retraite des salariés ;
- ▶ les projections démographiques de population ;

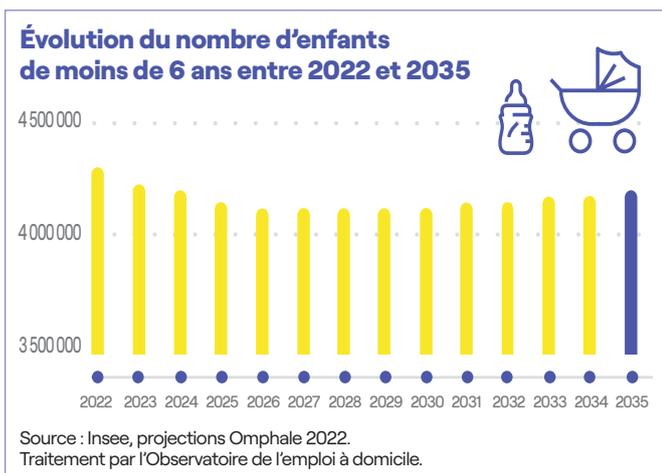
- ▶ le solde entre les nouvelles entrées et les sorties de salariés du secteur, hors départs à la retraite (cf. encadré méthodologique).

La majorité de ces recrutements seront liés au renouvellement des effectifs de salariés. D'ici à 2035, 44 % des salariés des particuliers employeurs partiront à la retraite, soit 549 330 départs. Ce nombre important de départs s'explique par la structure démographique du secteur : en 2022, plus d'un salarié sur deux est âgé de 50 ans et plus, et l'âge moyen des salariés y est de 48 ans (contre 41 ans pour l'ensemble des salariés du secteur privé)¹.

Seuls, les gardes d'enfants à domicile sont moins âgés en moyenne que les salariés du secteur privé. À l'inverse, les salariés exerçant auprès des particuliers employeurs dépendants, handicapés ou âgés de 70 ans et plus sont parmi les plus âgés du secteur (51 ans en moyenne en 2022).

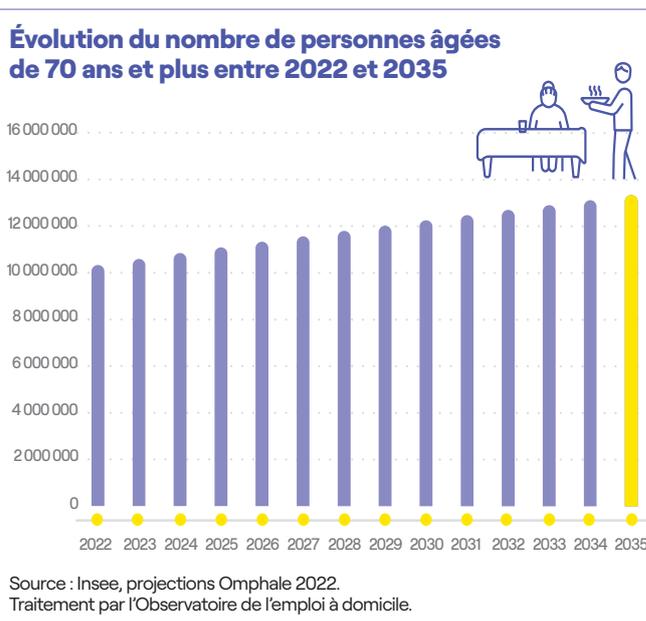


Les évolutions démographiques à l'horizon 2035 ont également une incidence sur le nombre d'emplois à pourvoir. Le recul du nombre d'enfants de moins de 6 ans, sur l'ensemble de la période, contribue à diminuer le volume d'emplois nécessaire pour couvrir les besoins d'accueil des parents. Ainsi, selon les projections de l'Insee, le nombre d'enfants de moins de 6 ans en 2035 serait inférieur à celui de 2022 (- 2,1 % entre 2022 et 2035). Une baisse néanmoins contenue puisque le nombre d'enfants de moins de 3 ans devrait légèrement progresser à partir de 2026 en raison de l'arrivée aux âges de procréation des générations nombreuses nées au début des années 2000. L'augmentation du nombre de ceux âgés de 3 à 5 ans interviendrait plus tardivement.



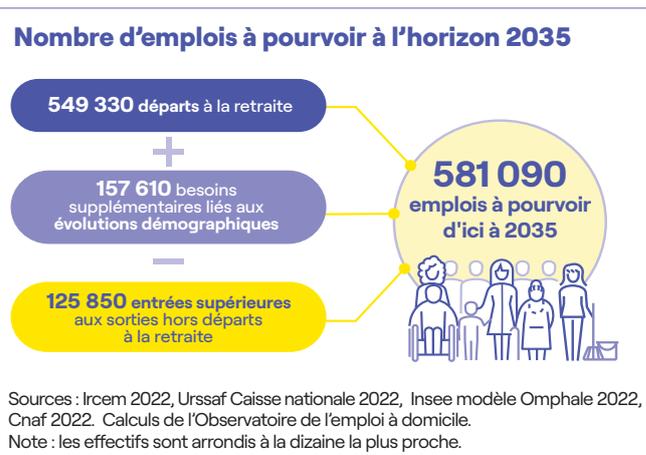
En outre, le vieillissement de la population engendre une augmentation des besoins d'accompagnement à domicile des personnes âgées.

La progression du nombre de personnes âgées de 70 ans et plus serait continue entre 2022 et 2035 : + 29 % entre les deux dates.



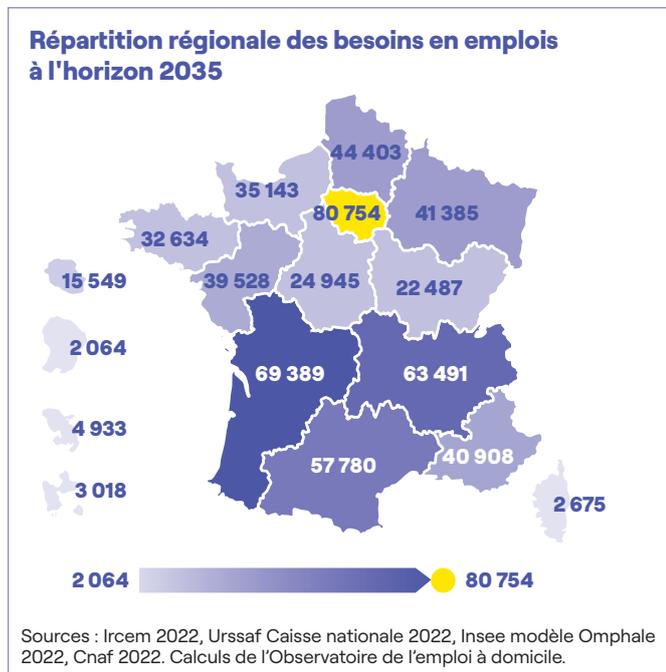
Ainsi, à taux de recours à l'emploi à domicile constant, 157 610 emplois supplémentaires seront nécessaires pour suivre les évolutions démographiques. La plupart de ces créations d'emplois seront liées à l'augmentation des besoins d'accompagnement à domicile des personnes âgées de 70 ans et plus.

Les besoins en emplois, liés aux départs à la retraite des salariés et aux évolutions démographiques, sont en partie compensés par les flux d'entrées dans le secteur : le nombre de nouveaux salariés est supérieur à celui des sortants (hors départs à la retraite). Ainsi, en projetant les tendances actuelles des taux d'entrées et de sorties (hors départs à la retraite) d'ici à 2035, le secteur enregistre un solde positif de 125 850 salariés. Ce différentiel contribue à réduire le nombre d'emplois à pourvoir d'ici à 2035.



Parmi l'ensemble des besoins, 68 % concernent les salariés exerçant auprès des particuliers employeurs dépendants, handicapés ou âgés de 70 ans et plus. Les assistants maternels et les gardes d'enfants totalisent 21 % des emplois à pourvoir et les salariés de particuliers employeurs âgés de moins de 70 ans, 11 %.

Les régions Île-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes concentrent à elles seules 37 % des emplois à pourvoir d'ici à 2035.



392 810 emplois à pourvoir au domicile des particuliers employeurs âgés, dépendants et handicapés

Les salariés exerçant auprès des particuliers employeurs en situation de dépendance, de handicap ou âgés de 70 ans et plus seront les plus concernés par les besoins en emplois à l'horizon 2035. Plusieurs facteurs expliquent cette tendance : le poids de ces salariés dans le secteur est élevé (44 % en 2022) et ils sont relativement âgés

(51 ans). Les départs à la retraite seront donc nombreux : 54 % de ces salariés seront en âge de partir à la retraite d'ici à 2035, soit un besoin de remplacement de 296 400 salariés. Le vieillissement de la population génère également des besoins d'emplois supplémentaires d'assistants de vie et d'employés familiaux pour accompagner l'augmentation du nombre de particuliers employeurs âgés de 70 ans et plus. Toutefois, le solde entrées-sorties favorable, avec davantage d'entrées par rapport aux salariés sortants, contribue à réduire le volume d'emplois nécessaire. Au total, 392 810 emplois seront à pourvoir d'ici à 2035, essentiellement pour répondre aux besoins d'accompagnement des personnes âgées de 70 ans et plus.

392 810 emplois seront à pourvoir au domicile des particuliers employeurs âgés, dépendants ou handicapés



● Incidence des évolutions démographiques sur la population salariée
● Solde entrées-sorties
● Départs en fin de carrière
➤ Nombre de postes à pourvoir

Sources : Ircem 2022, Urssaf Caisse nationale 2022, Insee modèle Omphale 2022, Cnaf 2022. Calculs de l'Observatoire de l'emploi à domicile.
Note : les effectifs sont arrondis à la dizaine la plus proche.

122 540 emplois d'assistants maternels et de gardes d'enfants à domicile

Pour répondre aux besoins d'accueil individuel, 122 540 emplois seront à pourvoir à l'horizon 2035. Ce sont les assistants maternels - premier mode d'accueil formel - qui concentrent l'essentiel de ces besoins avec 114 420 emplois à pourvoir.

Méthodologie

Pour estimer les besoins en emplois dans le secteur des particuliers employeurs, un travail conjoint avec l'Ircem a été mené afin d'intégrer de nouveaux paramètres dans cet exercice de projections :

- Les besoins de renouvellement de salariés des particuliers employeurs liés aux départs à la retraite d'ici à 2035. La réforme des retraites de 2023, qui décale progressivement l'âge légal de départ à la retraite, est intégrée dans ces projections. L'âge de départ à la retraite moyen observé en 2022 (63,6 ans) étant postérieur à l'âge légal alors en vigueur en 2022 (62 ans), le choix a été fait de décaler cet âge moyen de départ à la retraite selon les règles de la réforme de 2023 : l'âge moyen projeté serait ainsi de 65,7 ans à partir de fin 2031. L'hypothèse principale est de considérer que tous les salariés qui atteignent l'âge moyen projeté de départ à la retraite d'ici à 2035 liquident leur retraite.
- Les besoins de créations d'emplois dans le secteur des particuliers employeurs liés aux évolutions démographiques à venir² des catégories d'âges suivantes : les 0-6 ans, les 18-69 ans

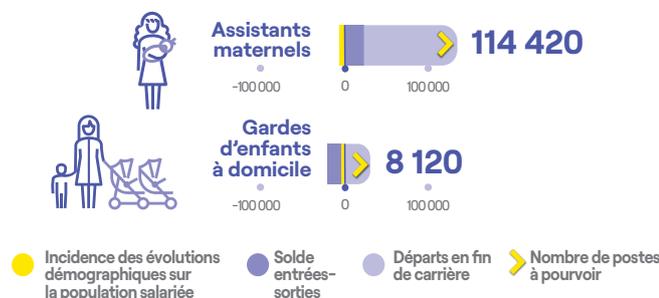
et les 70 ans et plus. Lors du précédent exercice de projections³, les besoins liés au vieillissement démographique concernaient les personnes âgées de 80 ans et plus. L'hypothèse prise ici est de considérer que le taux de recours⁴ à l'emploi à domicile pour chaque catégorie d'âge est stable entre 2022 et 2035.

- Le solde entre les entrées et les sorties du secteur (hors départs à la retraite). Il s'agit d'identifier les emplois dans lesquels il pourrait y avoir un solde négatif (sorties plus nombreuses que les entrées dans le secteur). Dans le cas où les entrées sont supérieures aux sorties (solde positif), les besoins en emplois sont diminués d'autant. Les hypothèses de travail sont les suivantes : les flux d'entrées et de sorties des salariés qui interviennent au domicile des particuliers employeurs (employés familiaux, assistants de vie et gardes d'enfants à domicile) suivent une projection linéaire entre 2022 et 2035. Une projection linéaire aboutit à des taux d'entrées négatifs en fin de période pour les assistants maternels, c'est pourquoi il leur a été appliqué une projection logarithmique.

Le volume est moindre du côté de la garde d'enfants à domicile (8 120 emplois), ce mode d'accueil étant minoritaire. Les dynamiques à l'œuvre diffèrent selon les deux métiers. Les assistants maternels seront confrontés à de nombreux départs à la retraite : 42 % d'entre eux d'ici à 2035. Les gardes d'enfants à domicile étant plus jeunes, seuls 25 % des effectifs partiront à la retraite d'ici à 2035. En outre, le métier d'assistant maternel enregistre plus de sorties (hors départs à la retraite) que d'entrées, ce qui engendre des besoins en emplois supplémentaires. Enfin, le recul du nombre d'enfants de moins de 6 ans entre 2022 et 2035 réduit le nombre total d'emplois à pourvoir pour les assistants maternels et les gardes d'enfants à domicile.

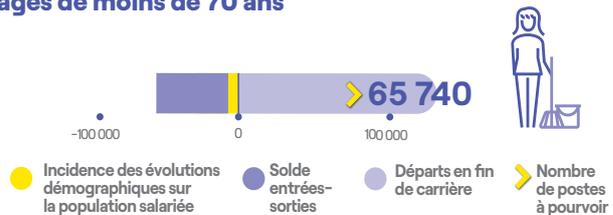
En outre, selon les estimations de l'Insee, les personnes âgées de 18 à 69 ans seront un peu moins nombreuses en 2035 par rapport à 2022. La combinaison de ces deux paramètres – un solde entrées-sorties positif et un recul démographique des 18-69 ans – réduit donc le volume total d'emplois à pourvoir dans cette catégorie de salariés.

114 420 emplois d'assistants maternels seront à pourvoir d'ici à 2035



Sources : Ircem 2022, Urssaf Caisse nationale 2022, Insee modèle Omphale 2022, Cnaf 2022. Calculs de l'Observatoire de l'emploi à domicile. Note : les effectifs sont arrondis à la dizaine la plus proche.

65 740 emplois seront à pourvoir d'ici à 2035 auprès des particuliers employeurs autonomes âgés de moins de 70 ans



Sources : Ircem 2022, Urssaf Caisse nationale 2022, Insee modèle Omphale 2022, Cnaf 2022. Calculs de l'Observatoire de l'emploi à domicile. Note : les effectifs sont arrondis à la dizaine la plus proche.

Zied Chaker et Stéphanie Queval, Observatoire de l'emploi à domicile

Fabrice Iraci, Ircem

L'accompagnement à domicile des particuliers employeurs âgés de moins de 70 ans : 65 740 emplois à pourvoir

Pour les salariés exerçant auprès des particuliers employeurs autonomes et âgés de moins de 70 ans, 65 740 emplois seront à pourvoir d'ici à 2035. Ces besoins en recrutement s'expliquent uniquement par le renouvellement de la population salariée : 36 % des salariés atteindront l'âge de départ à la retraite d'ici à 2035, ce qui représente 123 780 départs. Par ailleurs, dans l'activité d'entretien du cadre de vie, le nombre de nouveaux salariés dans le secteur dépasse celui des sortants (hors départs à la retraite), ce qui réduit les besoins en emplois.

RÉFORME DES RETRAITES DE 2023 ET SON POTENTIEL GEL EN 2025

La réforme des retraites de 2023 décale progressivement l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans à raison de trois mois par génération à partir du 1^{er} septembre 2023. L'âge légal, fixé à 62 ans pour les assurés nés entre le 1^{er} janvier 1955 et le 31 août 1961, est porté à 62 ans et 3 mois pour les assurés nés entre septembre et décembre 1961 : 62 ans et 6 mois pour la génération 1962 et ainsi de suite jusqu'à atteindre 64 ans à partir des générations 1968 et suivantes. Au moment de la rédaction de ce Baromètre, des négociations sont engagées entre les partenaires sociaux sur la poursuite ou non de la réforme de 2023. Sous l'hypothèse du gel de l'âge légal à 62 ans et 9 mois à partir de 2025, le nombre de départs à la retraite sur la période serait de 602 030, ce qui augmenterait légèrement le nombre total d'emplois à pourvoir dans le secteur des particuliers employeurs à l'horizon 2035.

¹ Source : Insee, Enquête Emploi. Données 2022.

² Les évolutions démographiques sont celles observées dans le scénario central des projections Omphale 2022 réalisées par l'Insee.

³ V. Lagandré, I. Puech, « Les besoins en emplois et en compétences dans le secteur de l'emploi à domicile à l'horizon 2030 », Le Baromètre de l'emploi à domicile, n° 36, juin 2021.

⁴ Pour l'accueil individuel, le nombre moyen d'enfants accueillis par les assistants maternels et par les gardes d'enfants à domicile est pris comme référence.